

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 17

de votants : 20

Date de convocation :

Le 20 mars 2026

Publiée le : 27 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL D**

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 059-215904764-20260326-D2026_18-DE

SLOW

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Étaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Aymeric DOLLE, Mme Linda WIART, M. Bruno RICHARD, Mme Mathilde MANIA, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Christophe BELOT, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, Mme Anne DE RENTY, M. Florencio SARAIVA, M. Aurélien LARZILLIERE, Mme Marie THERON, M. Florent VICOONE, Mme Karine CASTRO,

Étaient absents excusés : Mme Delphine TOFFIN, M. Pierre BOUREL, Mme Sandrine BILLOIR, M. Christian SPARROW, Mme Aurélie COLLIER

Étaient absents non excusés : Mme Claire-Marie DUREUX

Procurations : Mme Delphine TOFFIN donne procuration à Mme Lydie WAELES, M. Pierre BOUREL donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Sandrine BILLOIR donne procuration à Mme Annie FRERE

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

26.18 – Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Monsieur le maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à L'UNANIMITE,

- **Décide** de proposer la liste suivante de 32 contribuables pour la constitution de la CCID
- **Précise** que cette liste sera transmise à la direction départementale des finances publiques pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants.

- **Sont proposés en qualité de membres titulaires :**

M. Jean-Michel DOLACINSKI, 43, avenue des Mésanges
M. Patrice CHAILLET, 15, avenue des Martins-Pêcheurs
Mme Annie FRERE, 36, rue des Jonquilles
M. Bruno RICHARD – 18 avenue des Martins Pêcheurs
M. Pierre BLANCHARD - 7, avenue des Mésanges
Mme Thérèse WARGNIES - 18, rue des Rossignols
M. Régis DANIELEWSKI - 1 rue Paul-Emile-Victor
M. Pierre BOUREL, 22 Avenue des Martins Pêcheurs
M. Florent VICOONE – 1 rue de la Paix
M. Christophe BELOT, place de la Pyramide
M. Michel SLOMIANY, 2 bis rue de Noyelles
Mme Linda WIART, 17 rue des Rossignols
M. Florencio SARAIVA, 8 rue des Gallo Romains
M. Philippe FERAIL, 15 Voie d’Hermenne
M. Aurélien LARZILLIERE, 42 rue Gabriel Péri
Mme Anne DE RENTY, 14 rue de Mercure

- **Sont proposés en qualité de membres suppléants :**

M. Sébastien SCHAPMAN, 16 rue des Genêts
M. Jean-Louis FRERE, 36, rue des Jonquilles
M. Jean CRAUCK, 8 Place des Hirondelles
Mme Lydie WAELES, 9 Place des Hirondelles
M. Régis BEDOU, 14 rue René Dumont
Mme Delphine TOFFIN, 10 rue des Erables
M. Edward JACHNA, 11 rue des Jacinthes
M. Claude MASSE, 24 Place de la Pyramide
M. Aymeric DOLLE, 1 rue Jean Jaurès – résidence La Fontaine Apt 13
M. Raphaël DEMEESTERE, 2 Place d’Hermès
Mme Mathilde MANIA, 10 rue Georges Brassens
M. Guy HOUTTEMANE, 17 rue des Genêts
Mme Betty TRICOT, 18 rue des Alouettes
Mme Maryse BETHUNE, rue des Bleuets
Mme Sandrine BILLOIR, 25 rue du Bois
Mme Isabelle FOULON, 10 place des Bergeronnettes

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Aymeric DOLLE



Le Maire
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 26.18, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.